

Conseillers municipaux	Présence / Absence
BARDOU Nathalie	Absente
BARLERIN Anne-Charlotte	Présente
BASTIEN Frédéric	Pouvoir à Mme BARLERIN
BATUT Michel	Présent
BOUISSON Gérard	Présent
CLERGEAU Serge	Présent
GAY Sylvie	Présente
HEBRARD André	Présent
HERAILH Pierre	Présent
JACQUIER Philippe	Présent
JANSON Didier	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PENA Florence	Absente
PINEL Jean-Claude	Présent

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 27/02/2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal :	15
- En Exercice :	14
- Présents :	11
- Pouvoirs :	1

Secrétaire de séance : HERAILH Pierre

Le 5 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/03 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 (budget assainissement 07621)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025			
Budget Assainissement (07621)		Investissement	Fonctionnement
Recettes		88 764,08 €	65 088,80 €
Dépenses		72 178,97 €	57 581,38 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	16 585,11 €	7 507,42 €

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 30 039,70 €	18 444,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 13 454,59 €	25 951,91 €

Restes à réaliser (recettes)	00,00 €	
Restes à réaliser (dépenses)	- 50 000,00 €	
Différence entre les restes à réaliser	- 50 000,00 €	

Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 63 454,59 €	25 951,91 €
------------------------	-------------------------	----------------------	--------------------

Conformément à l'article L 2121.14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de M. Pierre HERAILH, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal passe au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 (budget assainissement 07621) ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

